

COMPTE-RENDU DE LA SESSION "EUROPE DES MIGRATIONS" DU 17 NOVEMBRE 2023

ALICE CARLÌ & JEANNE MANEUVRIER, PROMOTION 2023-2024 DE
L'ACADÉMIE NOTRE EUROPE



Lors de la troisième session de l'Académie Notre Europe consacrée à l'Europe des migrations, le 17 novembre 2023, nous avons eu le plaisir de pouvoir échanger avec Fabienne Keller, députée européenne membre du groupe *Renew Europe*. Le débat a porté sur les nouvelles politiques européennes envisagées afin de faire face à la crise migratoire, et en particulier sur le Pacte Européen sur la Migration et l'Asile, présenté par la Commission européenne en 2020.

Synthèse

En septembre 2020, la Commission européenne a présenté son nouveau paquet de dix textes pour enfin doter les États membres de l'UE d'un socle de politiques communes en matière de migration et d'asile. Son objectif est de construire une solidarité européenne apte à assurer en même temps une meilleure maîtrise des frontières et une meilleure prise en charge des demandeurs d'asile.

La nécessité de ce nouveau Pacte, explique Fabienne Keller, découle de l'inefficacité des nombreuses propositions avancées depuis 2015. Elle ajoute qu'il propose des solutions concrètes, qui prennent en considération à la fois les exigences des États d'accueil et les besoins des personnes accueillies. Ainsi, trois sujets ont été soulevés lors de notre échange :

- Tout d'abord, la nécessité d'améliorer les politiques d'enregistrement des migrants (*screening*), qui devront être effectués dans un délai maximum de cinq jours après leur arrivée ;
- Ensuite, la détermination de nouveaux objectifs tels que la construction de liens éducatifs dans le but de garantir la scolarisation des enfants ;
- Enfin, l'harmonisation des directives concernant les conditions d'accueil, le retour à la frontière des migrants, leur réinstallation et leur qualification. L'idée est de créer une procédure à la durée maximale de trois mois, tout comme pour les modalités de retour dans les pays d'origine.

Tous ces aspects, énumérés dans le Pacte, devront donc être pris en compte par les États membres afin d'harmoniser les politiques migratoires de l'Union, condition nécessaire au respect des droits fondamentaux des migrants.

Fabienne Keller met l'accent sur deux points fondamentaux : la responsabilité partagée de tous les États membres de l'Union et la promotion de l'intégration des migrants. La mise en œuvre du Pacte sur la Migration et l'Asile, commente-t-elle, serait la preuve qu'un soutien européen est réalisable et concret.

Points essentiels

- Les routes empruntées par les migrants ne sont pas les plus courtes mais les plus stratégiques pour entrer sur le territoire. D'autres part, en l'état actuel, les migrants arrivant sur les côtes européennes n'ont pas de droit au conseil, pour les informer et les

soutenir dans leur démarche. Ainsi, la répartition des migrants entre États membres reste majoritairement hors de leur contrôle et volonté personnelle.

- Les trois prochaines présidences du Conseil de l'Union européenne ne seront pas assurées par des États membres historiquement favorables à la migration. En effet, la Hongrie prendra la suite de la Belgique en juin 2024, suivie par la Pologne et le Danemark. C'est pourquoi il semble important d'arriver à un compromis protecteur des droits des migrants avant juin 2024.
- En 2022, l'Agence européenne pour l'Asile a été créée en soutien opérationnel et technique des États membres et propose des formations à leurs autorités nationales. À partir du 31 décembre 2023, l'Agence commencera à contrôler la mise en œuvre par les pays de l'UE de la législation européenne en matière d'asile et d'accueil. Ensuite, elle commencera à émettre des recommandations visant à remédier aux lacunes constatées lorsque le règlement de Dublin sera remplacé ou mis à jour, selon l'issue des négociations du Pacte.
- Le nouveau Pacte proposé par la Commission n'est pas destiné à supplanter les règlements de Dublin. L'objectif est d'actualiser le système européen actuel sur la base de ces règles pour une meilleure gestion des crises, grâce au renforcement des frontières externes, à la coopération avec les pays tiers et à un partage équitable de responsabilité.
- L'Italie, pour des raisons géographiques, est le pays européen le plus touché par la crise migratoire depuis 2015. Il est donc crucial de développer une responsabilité partagée de la part de tous les États membres de l'Union, afin de lutter contre les politiques hostiles actuelles du gouvernement italien, qui, souvent, instrumentalise cette crise à des fins électorales.
- La Commission se dit préoccupée par la signature de l'accord entre l'Italie et l'Albanie, qui a été conclu dans des circonstances peu claires. Il est susceptible de mettre en péril non seulement la sécurité de l'Union, mais aussi celle des migrants. C'est pourquoi, selon Fabienne Keller, la signature d'un Pacte sur la Migration et l'Asile est plus que jamais nécessaire, afin de garantir de meilleures conditions d'arrivée et d'accueil et de mettre fin au trafic de migrants, dont ils sont trop souvent victimes.